



Dde de remboursement sans reconnaissance de dette

Par **luceriane**, le **01/08/2010** à **12:11**

Bonjour, J'ai vécu durant 4 années avec un compagnon (sans certificat de concubinage ou pacs) nous avons eu 1 enfant. Il vivait avec moi et mes autres enfants dans ma maison. Durant notre vie commune il a fait des travaux d'agrandissement (avec de l'argent qu'il avait de coté) pour accueillir ses enfants, je n'ai fais aucune reconnaissance de dette, ni signé de papiers. Aujourd'hui séparés il me demande 50 000 euros. Je suis seule avec mes enfants (il ne me verse pas de pension alimentaire du fait qu'il a investi dans ma maison). J'ai un prêt pour cette maison qu'il me reste à rembourser encore 17 ans. rnPeut-il m'obliger à rembourser cette somme alors que je n'ai jamais voulu lui faire de papiers car ma maison était déjà assez grande pour accueillir tout le monde.rnJe n'ai aucun argent de coté, et j'ai un petit salaire.rnMerci pour votre réponse.